



LE PALAIS-SUR-VIENNE

LE  
**GUIDE**  
DE  
**MA**  
**VILLE**





# ÉDITO



Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,  
Au travers de cette première édition du Guide de la Ville nous souhaitons vous donner la possibilité d'avoir à portée de main un condensé d'information sur les services qui vous sont proposés dans votre commune. Que ce soit sur le plan administratif, dans le domaine de l'enfance, du social, du sport, de l'animation ou de la culture, vous trouverez l'essentiel dans ce livret !  
Le Palais-sur-Vienne regorge également de lieux sublimes, nous espérons vous donner envie de les découvrir au travers de ces pages.  
Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne lecture !



**Ludovic GÉRAUDIE**  
MAIRE DU PALAIS-SUR-VIENNE



Vous avez choisi de vous installer au Palais-sur-Vienne et nous souhaitons vous accueillir dans les meilleures conditions. Pour vous permettre à la fois de profiter pleinement des atouts, des services et des « trésors » cachés de notre commune, nous vous remettons ce livret d'accueil qui va vous aider à trouver les informations nécessaires à votre installation et faciliter votre quotidien. Il vous guidera dans toutes vos démarches et vous apportera les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.  
Vous y trouverez les principaux événements qui marquent la vie municipale mais également des informations sur les services municipaux à votre disposition.  
Vos élus sont également à votre écoute et à votre disposition, n'hésitez pas à nous solliciter !



**Christine DESMAISONS**  
MAIRE ADJOINTE CHARGÉE DE L'ACTION SOCIALE ET DES SERVICES À LA POPULATION



# SOMMAIRE

<b>BIENVENUE AU PALAIS !</b> .....	6-11
Découvrir le Palais-sur-Vienne	
Les points remarquables du Palais	
Mes relais d'information	
Le p'tit calendrier événementiel	
<b>SERVICES DES COLLECTIVITÉS</b> .....	12-23
Mes élus	
La mairie et ses services	
Démarches administratives	
Démarches d'urbanisme pour les particuliers	
Compétences du Département de la Haute-Vienne	
Compétences de la Communauté urbaine Limoges Métropole	
<b>AIDES SOCIALES, SERVICES AUX SENIORS</b> .....	24-27
CCAS	
Portage des repas	
EHPAD	
<b>TRANSPORTS</b> .....	28-31
Bus TCL	
Voies vertes	
Vélos électriques	
<b>ENFANCE</b> .....	32-37
Petite Enfance : Maison de l'Enfant	
Scolaire : les écoles	
Scolaire : la restauration	
Accueil de Loisirs	
Les aires de jeux	
<b>CULTURE</b> .....	38-41
Espace Culturel Jean Ferrat	
Cours de musique, de danse et de théâtre	
<b>SPORT</b> .....	42-45
Base de Loisirs de la Sablière : Service des Sports	
Base de Loisirs de la Sablière : Base Nautique	
Les circuits pédestres et VTT	
<b>CARTE COMMUNALE</b> .....	46-47

*BIENVENUE*  
**AU PALAIS!**





# DÉCOUVRIR LE PALAIS-SUR-VIENNE

Le Palais-sur-Vienne tire son nom du « Palais de Jocondiac » que son fondateur, un certain Jocondius, a fait bâtir au début de l'ère chrétienne sur les vestiges d'une villa gallo-romaine. De ce passé il n'en reste que peu de traces mais le prestige du Palais perdure !

**Côté démographique**, après l'augmentation des années 60 et 70 (2162 habitants en 1962 contre 721 en 1911), la commune ne cesse de se densifier davantage jusqu'à atteindre les 6 066 habitants en 2020.

**Le cadre de vie de la commune** permet d'offrir aux palaisiens un environnement propice aux loisirs de plein air et à la détente au sein de la forêt domaniale d'Anguernaud ou encore en bords de Vienne, avec notamment le site de la Sablière, véritable écrin de verdure au bord de l'eau.

**Deux zones d'activités**, la zone du Chatenet au nord et celle de Maison Rouge au sud, ont remplacé les grandes industries du 20<sup>e</sup> siècle. La commune garde de son passé industriel et ouvrier de larges espaces en devenir, où naîtront les projets ambitieux de demain.



## COMITÉ DE JUMELAGE

La Ville entretient également une relation solide avec son comité de jumelage qui vise à favoriser les relations avec les populations de Cadolzburg (Bavière, Allemagne) et de Sant Joan De Les Abadesses (Catalogne, Espagne). Le Palais est jumelé à Cadolzburg depuis 2003 et à Sant Joan De Les Abadesses depuis 1992 !



# QUELQUES POINTS REMARQUABLES

La Ville comprend plusieurs éléments patrimoniaux historiques et paysagers qui agrémenteront agréablement vos promenades. Partez à leur découverte !

## LE GRAND VIADUC

Le grand viaduc du Palais-sur-Vienne est le pont ferroviaire reliant Châteauroux et Limoges.

Il mesure 152 m de long et de 40 m de haut. Ce sont 5 894 m de voie ferrée qui traversent notre commune et enjambent le ruisseau le Palais. Il se situe au point kilométrique 392.700 sur la ligne ferroviaire Paris-Toulouse. Sa construction fut lancée en 1854 et il a été inauguré le 16 juin 1856 avec le passage de son 1<sup>er</sup> train. Toujours très fréquenté, il permet le passage journalier de milliers de voyageurs.



## LA SABLIERÈRE

Coin de plage aménagé près des bords de la Vienne, ce lieu comporte une guinguette, une aire de jeux et de nombreux mobiliers urbains pour s'allonger et profiter de ce spot idéal à l'approche des beaux jours !

De nombreuses animations y prennent place durant l'année : Bières à la Sablière, Journée Nature, le 14 juillet...





## FONTAINE DU BOURNAZEAU

La source Bournazeau, creusée à partir des années 1800, prend son départ sur les terres du petit Bournazeau. Par des galeries souterraines et des puits avec regards, elle arrive à son emplacement actuel en un seul point d'eau au centre du domaine.

En 1923, est édifiée une mère fontaine avec diviseur pour effectuer le partage des eaux vers les différentes fermes autour. Autrefois, ce fut un lieu public de convivialité où les femmes du village venaient y faire leurs tâches quotidiennes comme rincer leur linge et en profitaient pour discuter entre elles.



## TRAVAIL À FERRER

Autrefois fréquent dans les villages, le métier à ferrer permettait de chausser les bœufs et les vaches. À l'aide du maintien fait par les sangles et la ventrière, le travail du maréchal-ferrant s'en trouvait ainsi facilité.

Avant les années 1965, le travail à ferrer était situé au 8 rue Pasteur puis fut installé dans le village du Bournazeau.

La version restaurée de cette structure a été implantée près du lavoir le 20 décembre 2023, sur commande de la Ville, par les compagnons du Tour de France de Limoges.



*De nombreux autres points remarquables existent : l'Église Saint Jean-Baptiste datant du 12<sup>e</sup> siècle, le site industriel de la CGEP...*

# MES RELAIS D'INFORMATION

Afin de rendre l'information la plus accessible possible, la Ville propose différents canaux d'information pour que l'actuel de votre commune soit au plus près de chez vous !

L'information de proximité se base sur trois types de support :

## LES SUPPORTS PAPIER

- bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres ;
- flyers et affiches diffusés dans les locaux municipaux.

## LE NUMÉRIQUE

- page Facebook « Ville du Palais-sur-Vienne » pour une information quotidienne ;
- vidéos sur YouTube ;
- site Internet : [lepalaisurvienna.fr](http://lepalaisurvienna.fr) ;
- newsletter mensuelle (inscription gratuite sur le site de la Ville).

## L'ESPACE PUBLIC

- panneaux lumineux, possibilité pour les associations palaisiennes de faire leurs demandes d'affichage via : [audrey.simon@lepalaisurvienna.fr](mailto:audrey.simon@lepalaisurvienna.fr) ;
- sucettes d'affichage libre.



À noter : vous pouvez découvrir les associations de la Ville sur [lepalaisurvienna.fr](http://lepalaisurvienna.fr) rubriques :

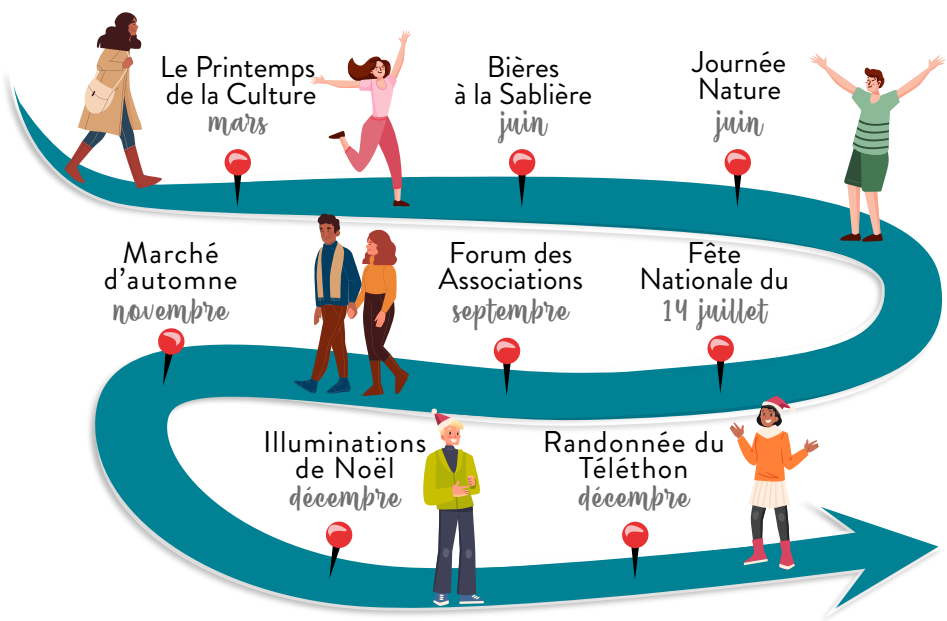
- Au quotidien > Associations
- Culture et Loisirs > Annuaire



# LE P'TIT CALENDRIER ÉVÉNEMENTIEL

La Ville met en place diverses activités tout au long de l'année. Faisons un point sur les événements récurrents ci-dessous !

*En dehors du cadre des animations annuelles récurrentes, de nombreuses autres activités sont proposées (spectacles, heure du conte, expositions, sorties, ateliers de robotique, concours de jeux vidéos...). Pour les découvrir, restez connectés aux réseaux d'information du Palais !*



# ***SERVICES***



# MES ÉLUS

Ludovic Géraudie



Maire

Christophe Barbe



Travaux, patrimoine et urbanisme

Corinne Just



Scolaire et jeunesse

Richard Ratinaud



Association, animation et sport

Christine Desmaisons



Action sociale, services à la population

Fabien Husson



Finances et fonctionnement

Valérie Gillet



Environnement et du cadre de vie

Saïd Fettahi



Délégation : culture

Claire Lasperas



Délégation : communication



Thierry Lorcin



Brigitte Médard



Véronique Tricard



Jean-Marie Paillet



Abdelaaziz Facil



Valérie Chatenet



Gaëlle Beaune



Nathalie Peroles



Laëtitia Cotard



Jean-Marie Texonnière



Grégory Bouchéreau



Pauline Marande



Sylvain Bongrand



Damien Petit



Denis Limousin



Nadine Pechuzal



Laurent Colonna



Christophe Maury



Lucien Courtaud



Géraldine Belezou

⊗ Adjoint au Maire / \* Conseillers municipaux de la majorité / \* Conseillers municipaux de la minorité

# LA MAIRIE ET SES SERVICES

La mairie et ses services sont à votre écoute. Vous pouvez prendre attache avec les différents pôles communaux via les contacts ci-dessous.

## MAIRIE

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h30

Le samedi : 9h30-12h\*

(\*Service de l'état civil uniquement)

### • ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL

etatcivil@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 00

### • AMÉNAGEMENT

amenagement@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 13

### • ANIMATIONS

animations@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 26

### • CCAS

ccas@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 21

### • COMMANDE PUBLIQUE

marchespublics@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 32

### • COMMUNICATION

05 55 04 34 16

### • COMPTABILITÉ

comptabilite@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 09

### • ENFANCE

enfance@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 02

### • RESSOURCES HUMAINES

grh@lepalaisurviennne.fr

### • URBANISME (SUR RDV)

urbanisme@lepalaisurviennne.fr

05 55 04 34 14



## NUMÉROS UTILES :

POLICE : 17 | POMPIERS : 18 | URGENCES/SAMU : 15

## ADRESSES MÉDICALES AU PALAIS :

- PHARMACIE GONCALVES : 4 Place de la République, 05 55 35 30 54
- PHARMACIE DU PARC : 1 Rue Charles Lamy, 05 55 35 32 74
- LISTE DES MÉDECINS, CABINETS MÉDICAUX ET PRATICIENS SUR :  
<https://annuaire.sante.ameli.fr>

**ACCUEIL DE LOISIRS**

alsh@lepalaisurviennne.fr  
 06 71 52 76 13  
 06 12 26 45 18



57 avenue Jean Giraudoux

**BASE DE LOISIRS DE LA SABLIERÈ**

basenautique@lepalaisurviennne.fr  
 05 55 35 32 77



2 avenue François Mitterrand

**CUISINE CENTRALE**

05 55 35 21 02

**• PORTAGE DE REPAS**

06 13 97 08 21



1 bis rue Pierre Mendès France

**ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT**

Mardi : 14h-18h30  
 Mercredi-Vendredi : 10h-12h // 14h-18h30  
 Samedi : 10h-12h // 14h-16h30  
 bm@lepalaisurviennne.fr  
 05 55 37 01 35



Place de la République

**MAISON DE L'ENFANT**

maisondelenfant@lepalaisurviennne.fr  
 05 55 35 08 06



3 allée des Cèdres

**TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

asvp@lepalaisurviennne.fr  
 06 01 80 01 30  
 06 01 80 21 41  
 06 22 82 05 01



Impasse Puy Martin

# SALLES À LOUER

La commune du Palais-sur-Vienne dispose de 6 salles polyvalentes qui peuvent être louées : aux particuliers, aux associations et aux entreprises.

Vous pouvez consulter les tarifs, le règlement intérieur et le calendrier de réservation des salles sur le site Internet de la Ville ou auprès de l'accueil de la mairie.

## 1 · SALLE ANDRÉ DEXET

- Capacité 50 pers. pour repas
  - Capacité 70 pers. pour réunion
  - Surface 95 m<sup>2</sup>
  - Équipements :
    - tables et chaises
    - petite cuisine (1 réfrigérateur, 1 micro-onde, 4 plaques de vitrocéramiques et 1 cafetière)
- Adresse :** 9 rue Pierre Mendès France

## 2 · SALLE GÉRARD PHILIPPE

- Capacité 230 pers. pour repas
  - Capacité 290 pers. pour réunion
  - Estrade 83 m<sup>2</sup>
  - Surface 95 m<sup>2</sup>
  - Équipements :
    - tables et chaises
    - cuisine équipée
    - location de vaisselle possible
- Adresse :** 20 rue Jules Ferry, derrière la mairie

## 3 · SALLE SIMONE SIGNORET

- Capacité 80 pers. pour repas
  - Capacité 100 pers. pour réunion
  - Surface 131 m<sup>2</sup>
  - Équipements :
    - tables et chaises
    - cuisine équipée
    - location de vaisselle possible
- Adresse :** avenue Maryse Bastié

## 4 · SALLE PIERRE DE COUBERTIN

- Capacité 80 pers. pour réunion
- Surface 92 m<sup>2</sup>
- Équipements :
  - tables et chaises
  - un bar

**Adresse :** allée du Stade

## 5 · SALLE MICHEL DUJARDIN

- Capacité 48 pers. pour repas
- Capacité 50 pers. pour réunion
- Surface 85 m<sup>2</sup>
- Équipements :
  - tables, chaises
  - un bar

**Adresse :** lieu-dit Le Gravier

## 6 · SALLE HENRI COCHET

- Capacité 48 pers. pour repas
- Capacité 48 pers. pour réunion
- Surface 85 m<sup>2</sup>
- Équipements :
  - tables et chaises

**Adresse :** avenue Maréchal Leclerc





# DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Où s'adresser pour obtenir mes documents administratifs ?

## **ACTE DE NAISSANCE, DÉCÈS OU DE MARIAGE**

### **Où m'adresser ?**

- Sur internet : [service-public.fr](http://service-public.fr)
- À la mairie du lieu de naissance, de décès ou de mariage, muni d'une pièce d'identité.

## **ATTESTATION D'ACCUEIL**

### **Où m'adresser ?**

- À la mairie du domicile.

### **Pièces à fournir (original + copie) :**

- Justificatif de l'identité de tous les membres de la famille.
- Titre de propriété ou bail locatif.
- Justificatifs de ressources des 3 derniers mois (de l'ensemble des membres de la famille).
- Dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Timbre fiscal à 30 € en ligne ou au Tabac.

## **CARTE DE BUS**

### **Où m'adresser ?**

- À la mairie.

### **Pièces à fournir :**

- Gratuité pour les retraités :
- Carte d'identité.
  - Avis d'imposition.

Tarif préférentiel pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA :

- Avis de situation délivré par France Travail (pour les demandeurs d'emploi).
- Justificatif de RSA (pour les bénéficiaires de l'aide).

## **CERTIFICAT DE CONCUBINAGE**

### **Où m'adresser ?**

- Sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## **CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DE VÉHICULE**

### **Où m'adresser ?**

- Sur le site ANTS ou chez un garagiste.

## **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)**

### **Où m'adresser ?**

- Sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Dans une mairie équipée du dispositif (Couzeix, Feytiat, Panazol...).

### **Pièces à fournir :**

- Copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) pour 1<sup>re</sup> demande.
  - 1 photographie de moins de 6 mois.
  - Carte nationale d'identité.
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- >> Si perte de la CNI : déclaration établie par la mairie + 25 € de timbre fiscal.

## CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

### Où m'adresser ?

- Sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Tribunal d'instance du domicile.

## INSCRIPTION SCOLAIRE

### Où m'adresser ?

- À la direction du groupe scolaire dont vous dépendez puis au service enfance de la mairie.

## INSCRIPTION ÉLECTORALE

### Où m'adresser ?

- Sur internet : [service-public.fr](http://service-public.fr)
- En mairie.

### Pièces à fournir :

- CNI ou passeport en cours de validité.
- Justificatif de domicile au nom de l'électeur (pas au nom du conjoint) datant de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, avis d'imposition, taxe d'habitation ou bulletin de salaire).

## MARIAGE

### Où m'adresser ?

- À la mairie.

### Pièces à fournir :

- Dossier à retirer en mairie.

## PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

### Où m'adresser ?

- À la mairie du domicile.

### Pièces à fournir :

- Déclaration conjointe d'un Pacs, contenant les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (formulaire Cerfa n°15725).
- Convention de Pacs (convention personnalisée ou Cerfa n°15726).
- Pièce d'identité en cours de validité.
- Acte de naissance de moins de 3 mois.

## PASSEPORT

### Où m'adresser ?

- Sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Dans une mairie équipée du dispositif (Couzeix, Feytiat, Panazol...).

### Pièces à fournir :

- Cerfa papier ou dématérialisé.
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois.
- Passeport.
- Timbre fiscal.
- Justificatif de domicile de moins d'un an à son nom. Si hébergement chez un tiers, attestation sur l'honneur de l'hébergeant, son justificatif de domicile et sa CNI.

# DÉMARCHES D'URBANISME

Un projet de construction au Palais ? Avant de vous lancer, consultez les démarches à faire ci-dessous. À savoir : depuis janvier 2021, vous avez la possibilité de déposer vos demandes par voie dématérialisée sur la plateforme de dépôt GeoPermis.fr.

## AVANT LES TRAVAUX

### 1 > DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

À faire auprès de la mairie.

### 2 > DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)

Après avoir obtenu votre permis de construire, remplissez le CERFA n°13407\*04. Cette déclaration permet de signaler à l'administration le début de vos travaux d'urbanisme.

Attention :

Il est interdit de débiter les travaux, même en la possession d'un permis de construire, avant d'avoir réalisé la déclaration d'ouverture de chantier.

## PENDANT LES TRAVAUX

### 3 > OBLIGATION D'AFFICHAGE

Après autorisation d'urbanisme vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

Durée d'affichage : toute la durée des travaux. Les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme du 1<sup>er</sup> jour au 2 mois suivants de l'affichage.

### 4 > DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

À la fin de vos travaux, vous devez adresser une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) à la mairie afin que les services puissent venir constater que tout est en règle.

La DAACT doit être faite au moyen d'un formulaire : CERFA n°13408\*06. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

## À NOTER :

### INTERDICTION DE BRÛLER LES DÉCHETS

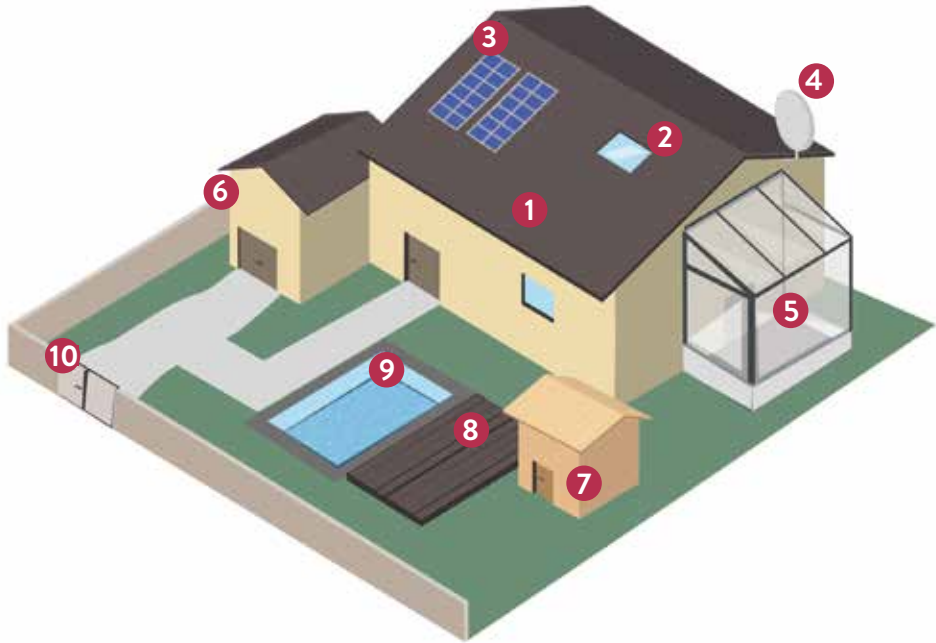
Le brûlage de tous types de déchets (comme ceux liés à votre construction ou aux travaux de jardinage) est strictement interdit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année sur tout le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne (arrêté municipal n°2021/42A du 25/05/2021).

Déchèterie la plus proche :  
LEBON, ZI Nord



**Service urbanisme**, sur RDV  
urbanisme@lepalaisurvienn.fr  
05 55 04 34 14

## QUELLE DEMANDE POUR QUELS TRAVAUX ? DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) OU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ?



### 1 • TOIT, TUILES :

- Changement : DP

### 2 • FENÊTRE DE TOIT (maximum 1 m<sup>2</sup>) : DP

### 3 • PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT : DP

### 4 • PARABOLE :

- - 1 mètre : aucune formalité
- + 1 mètre : DP

### 5 • VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE :

- ≤ 40 m<sup>2</sup> : DP (si en zone urbaine du PLU et si la surface plancher totale ≤ 150 m<sup>2</sup>)
- + 40 m<sup>2</sup> : PC

### 6 • EXTENSION :

- - 40 m<sup>2</sup> : DP (si en zone urbaine ou si surface plancher ≤ 150 m<sup>2</sup>)
- + 40 m<sup>2</sup> : PC
- Si surface au plancher ≥ 150 m<sup>2</sup> : architecte obligatoire

### 7 • ANNEXES (exemples : cabane, abri de jardin...) :

- < 5 m<sup>2</sup> : pas de formalité sauf secteur protégé
- ≤ 20 m<sup>2</sup> : DP
- + 20 m<sup>2</sup> : PC

### 8 • TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (béton ou bois) :

- Sans surélévation : aucune formalité sauf secteur protégé
- Surélévée mais - 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité sauf secteur protégé
- Surélévée mais - de 40 m<sup>2</sup> : DP si surface au plancher ≤ 150 m<sup>2</sup>
- Surélévée et + de 40 m<sup>2</sup> : PC

### 9 • PISCINE :

- ≤ 10 m<sup>2</sup> non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé
- ≤ 100 m<sup>2</sup> non couverte : DP
- ≤ 100 m<sup>2</sup> avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP
- ≤ 100 m<sup>2</sup> avec couverture de plus de 1,80m de haut : PC
- ≥ 100 m<sup>2</sup> : PC

### 10 • PORTAIL, CLÔTURE : DP



# COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental accompagne les Hauts-Viennois à travers toutes les étapes de leur vie. Son président est Jean-Claude Leblois (mandat 2021-2027). Le département aménage le territoire et est également un partenaire essentiel des communes et intercommunalités pour la réalisation de leurs projets.

## SES ATTRIBUTIONS

### **Action sociale**

- Aides en faveur de la jeunesse.
- Aides aux personnes âgées (allocation d'autonomie : APA).
- Développement des aides à la personne et personnes en situation de handicap.
- Gestion des centres de PMI.
- Agrément des assistantes maternelles.

### **Enseignement**

- Entretien du bâti des collèges et aides à la scolarité.
- Transport des écoliers et étudiants de Haute-Vienne en situation de handicap.

### **Environnement**

- Préservation de la biodiversité, des espaces naturels remarquables et de ses cours d'eau.

### **Développement économique**

- Développement de l'attractivité du territoire (aide communales, développement du haut débit, des logements).
- Aides à la relance de l'emploi.

### **Voirie**

- Entretien des routes départementales.

### **Culture et sport**

- Programmation culturelle variée via ses institutions culturelles, bibliothèque départementale et archives départementales.
- Soutien aux clubs et associations et financement des grands équipements.

## CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

### **Canton de Limoges 5**

- Ludovic Géraudie :  
Vice-président en charge du tourisme, des politiques contractuelles et des investissements durables.
- Valérie Paulet :  
Conseillère départementale.



### **Hôtel du Département**

11 Rue François Chénieux  
87 000 Limoges  
05 55 45 10 10

La Communauté Urbaine Limoges Métropole est actuellement présidé par Guillaume Guérin (mandat 2020-2026) et le Conseil Communautaire composé de 74 élus issus des 20 communes membres dont fait partie le Palais. Des décisions y sont prises dans l'intérêt de l'ensemble des communes membres.

## SES ATTRIBUTIONS

### **Mobilité**

- Transport urbain.
- Transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire.
- Aménagement cyclable.

### **Habitat**

- Logement social.
- Aide à l'amélioration du logement.
- Accueil des gens du voyage.

### **Insertion et emploi**

- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
- Soutien à l'activité économique.
- Insertion des jeunes.
- Inclusion numérique.

### **Travaux**

- PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Inter-communal).
- Chantiers d'intérêt intercommunautaire.

### **Eau et assainissement**

- Gestion de l'eau.
- Assainissement collectif et non collectif.

### **Politique de la Ville**

- Contrats de ville.



### **Gestion des déchets**

#### **COLLECTE DES POUBELLES 2024 :**

- **Ordures ménagères, bacs verts :** collectées tous les 15 jours, le vendredi.
- **Ordures recyclables (papiers et d'emballages), bacs bleus :** collectées chaque mardi.

#### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS :**

Sur RDV via : <https://encombrants.limoges-metropole.fr/accueil>

#### **11 DÉCHÈTERIES :**

Localisation sur [limoges-metropole.fr](https://www.limoges-metropole.fr)

#### **OPTIONS DE COMPOSTAGE :**

- **Bornes biodéchets :** place René Cassin, rues Jean Jaurès (face à la Caisse d'Épargne) et Brossolette, accessibles avec un badge d'accès à récupérer gratuitement au 71 rue Nexon à Limoges.
- **Composteur individuel** de jardin gratuit à récupérer au 71 rue Nexon à Limoges.  
*Pour les deux options, sur présentation : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.*



### **Limoges Métropole**

19 rue Bernard Palissy  
87 000 Limoges  
05 55 45 79 00

# **SOCIAL ET SENIORS**





# CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS, service situé au sein de la mairie, a pour projet d'offrir un service social de proximité. Il collabore notamment avec les services municipaux et l'assistante sociale.

## RÔLES DU CCAS

- **Aides financières pour le paiement des factures non honorées** pour les familles qui en ont besoin.\*

- **Aide à la mobilité** (permis de conduire, chèque carburant...)\*

- **Aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement.\***

- Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, selon critère, possibilité de participer à **un repas de fin d'année** ou de récupérer **un colis** pour passer de belles fêtes.

- **Cérémonie de l'arbre de naissance.**

- **Cadeaux de naissance.**

- **Remise d'un bouquet pour les centenaires.**

- **Jardins familiaux** 8 parcelles à la location. Accessibles selon critères sociaux.

\*Sur la base de dossiers de demande constitués par l'assistante sociale du secteur.



### CCAS

À la mairie, 20 rue Jules Ferry  
Ouvert du lundi au vendredi :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

[ccas@lepalaisurviennne.fr](mailto:ccas@lepalaisurviennne.fr)

05 55 04 34 21



### Assistante sociale

57 rue Jean Jaurès

sur rendez-vous :

05 55 35 34 09 // 05 55 45 13 30



# PORTAGE DE REPAS : LIVRAISON À DOMICILE



## LE FONCTIONNEMENT

Livraison en liaison froide :

- chaque jour de la semaine entre 8h30 et 11h30.

Double livraison :

- jeudi (repas du jour + celui du vendredi)
- vendredi (repas du samedi et dimanche).

## COMPOSITION D'UN REPAS

- 1 potage
- 1 entrée
- 1 plat principal  
(viande ou poisson ou œuf)
- 1 légume et 1 féculent
- 1 produit laitier et/ou 1 dessert
- 1 petit pain individualisé

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les personnes d'au moins 65 ans.
- Les personnes handicapées ou invalides.
- Les personnes sortant d'hospitalisation temporairement invalides ou ne pouvant préparer leur repas pour raison de santé, sans condition d'âge, avec certificat médical à l'appui obligatoire.
- Les femmes enceintes pendant leur congé pathologique ou de maternité ne pouvant préparer leur repas, avec certificat médical à l'appui obligatoire.



Portage de repas

06 13 97 08 21

# EHPAD PUY MARTIN

L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) du Palais-sur-Vienne, situé auparavant impasse Puy Martin, est implanté dans ses nouveaux locaux au 1 chemin du Mas depuis septembre 2023.



SOCIAL

De nouveaux lieux de vie comprenant :

- **127 hébergements permanents** dont 2 unités Alzheimer de 12 et 9 lits,
- **3 places d'accueil de nuit,**
- **10 hébergements temporaires,**
- **des espaces plus grands et mieux aménagés** pour de meilleures conditions d'accueil.



**EHPAD Puy Martin**

1 chemin du Mas  
05 55 04 43 00



# TRANSPORTS



# LE RÉSEAU DE BUS TCL

La société de Transport en Commun de Limoges Métropole, dispose d'un vaste réseau de circulation traversant les communes de la communauté urbaine.

Deux lignes passent au Palais-sur-Vienne : la 13 et la 23.

Horaires de passage à consulter sur les dépliants de la TCL ou sur leur site Internet.

Ligne 13, Secteur Vert Vallon :  
Feytiat Plein Bois <> Le Palais Vert Vallon



Ligne 23, Puy Neige/Beauregard :  
Z.I Nord 3 <> Le Palais Puy Neige



TRANSPORTS



## Boutique TCL

10 place Léon Betoulle

87 000 LIMOGES

05 55 32 46 46

<https://www.stcl.fr/>

# VOIE VERTE : LE PALAIS À VÉLO OU À PIED !



La commune dispose d'une grande voie verte longeant le bord de Vienne et dont le tracé va du site de la Glacière jusqu'à la Base de Loisirs de la Sablière.



La construction d'une seconde voie verte en direction du lycée Saint Exupéry est prévue en septembre 2024.



# VÉLOS ÉLECTRIQUES : OFFRES DE LIMOGES MÉTROPOLE

Pour développer l'offre en mobilité douce, Limoges Métropole propose un service de location de vélos classiques et de vélos à assistance électrique (VAE), sous le nom de V'LiM, utilisables par les habitants de la communauté urbaine.

Limoges Métropole mettra en place prochainement un autre service de VAE, celui-ci en libre-service, dont le stationnement sera matérialisé par du marquage au sol à différents endroits de la commune.

## V'LiM

Tarifs et modalités d'usage à consulter sur le site de Limoges Métropole rubrique : > Services > Mobilités > Les aménagements cyclables > V'LiM, le service de location de vélos.



@LimogesMétropole

## VAE EN LIBRE SERVICE

Tarifs et modalités d'usage à consulter lors de la mise en place du service sur le site de Limoges Métropole.



@LimogesMétropole



### La Maison du V'LiM

Boulevard de Fleurus  
87 000 LIMOGES  
0 800 940 555  
limoges-metropole.fr



### Stationnements VAE prochainement disponibles au Palais :

Espace Culturel Jean Ferrat, avenues Jean Giraudoux et Aristide Briand.  
Plus de renseignement sur :  
limoges-metropole.fr

# ENFANCE





# PETITE ENFANCE : MAISON DE L'ENFANT

La Maison de l'Enfant est un bâtiment qui comprend trois structures en son sein. Le RPE (Relais Petite Enfance) et le Lieu d'Accueil Enfants/Parents dépendent de la municipalité tandis que la Crèche des Petits Pirates est gérée par la Mutualité Française Limousine.



## RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Espace d'accueil des assistantes maternelles et des enfants qu'elles reçoivent : ouvert le matin, les mardis et jeudis.

**Centralisation des demandes des familles** : gestion du mode de garde individuel (avec une assistante maternelle) ou collectif. Permanences ouvertes : le matin, les lundis et mercredis et l'après-midi, les jeudis.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS

C'est un lieu libre d'accès aux enfants de 0 à 5 ans, accompagnés de leurs parents ou autres adultes, où ils peuvent venir en fonction de leurs besoins et sans limite de temps. Ils y trouvent un endroit où passer du temps, jouer ou juste échanger avec d'autres familles. Ouvert les lundis après-midi et vendredis matin.

## CRÈCHE DES PETITS PIRATES

Cet établissement d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45.

Il fait l'objet d'un agrément des services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental et dispose de 20 places d'accueil. Le personnel est joignable au 05 55 36 11 73.

*À noter : les demandes d'inscription à la crèche passent par la structure du RPE (contact en bas de page).*



### Maison de l'Enfant

(RPE et Lieu d'Accueil)

3 allée des Cèdres

05 55 35 08 06

maisonenfant@lepalaisurviennne.fr

# SCOLAIRE : LES ÉCOLES

Le Palais-sur-Vienne dispose de trois groupes scolaires. Ils sont rattachés à la Ville qui en a la gestion du bâti et de la restauration scolaire. Les ATSEM dépendent également de la mairie tandis que les professeurs et les AESH sont directement rattachés à l'Éducation Nationale.

## ARISTIDE BRIAND

29 avenue Aristide Briand

05 55 35 97 65

Maternelle (3 classes) :

Petite, Moyenne, Grande Section

Élémentaire (5 classes) :

CP, CE1, CE2, CM1, CM2



## JEAN GIRAUDOUX

57 et 59 avenue Jean Giraudoux

Maternelle : 05 55 35 16 67

Élémentaire : 05 55 35 17 28

Maternelle (3 classes) :

Petite, Moyenne, Grande Section

Élémentaire (5 classes) :

CP, CE1, CE2, CM1, CM2



## JULES FERRY

14 à 18 rue Jules Ferry

Maternelle : 05 55 04 34 06

Élémentaire : 05 55 04 34 07

Maternelle (2 classes) :

Petite et Moyenne et Grande Section

Élémentaire (4 classes) :

CP/CE1, CE1, CE2/CM1, CM1/CM2



**À noter : les inscriptions scolaires se font courant avril auprès de la direction des écoles. Finalisation de la procédure auprès du service Enfance et présentation du Portail Famille (plateforme permettant de suivre la vie scolaire, faire les réservations pour l'ALSH, la garderie, la restauration...) : 05 55 04 34 01 | 05 55 04 34 02 | [enfance@lepalaisurviennne.fr](mailto:enfance@lepalaisurviennne.fr)**

# SCOLAIRE : LA RESTAURATION

L'équipe de la Cuisine centrale de la Ville produit et livre les repas des écoliers palaisiens dans leurs cantines respectives (soit en moyenne 380 repas par jour) mais également les déjeuners et goûters compris lors des activités des vacances de l'Accueil de Loisirs. Elle est engagée dans une politique alimentaire qualitative favorisant les circuits courts locaux ou bio et détient le Label Territoire Bio Engagé depuis 2021.



Engagée dans une démarche globale de réduction du gaspillage alimentaire et d'amélioration de la qualité nutritive, la Ville adopte une politique qui se décline en plusieurs points :

- exigence particulière quant à la **constitution des plats** : aliments locaux et bios privilégiés (en lien avec la loi EGAlim) et viande bovine V.B.F. (Viande Bovine Française) avec une majorité de plats « faits maison » ;
- **1 menu végétarien par semaine** ;
- **formation au plan anti-gaspillage** de l'ensemble des agents de la restauration ;
- **compostage** des produits alimentaires ;
- **accompagnement des enfants pour éviter le gaspillage** : service à table des enfants avec un agent dédié par classe afin de mieux cerner leurs habitudes alimentaires et fruits servis à volonté selon plusieurs formes (entiers, coupés, épluchés...) pour faciliter leurs

consommations ;

- **animations culinaires** à la cantine pour sensibiliser les enfants au « bien manger » ;
- partenariat avec **Too Good To Go** pour réduire le gaspillage alimentaire.



À noter : tout enfant souffrant d'allergie alimentaire doit être déclaré au médecin scolaire afin de mettre en place un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).



**Cuisine centrale**

1 bis rue Pierre Mendès France  
05 55 35 21 02

# L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

L'ALSH est installé dans l'école Jean Giraudoux et peut accueillir 80 enfants. Il est ouvert toute l'année. L'équipe propose des activités variées adaptées à l'âge de votre/vos enfant(s) : ateliers sportifs, culturels et artistiques, sorties... Il est agréé par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).



## POUR QUI ?

L'ALSH Jean Giraudoux accueille les enfants de 3 à 11 ans.

## QUAND ?

Vos enfants peuvent être inscrits sur les périodes suivantes :

- TOUS LES MERCREDIS \*  
de 7h30 à 18h30, inscription à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi)
- PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES \*  
de 7h30 à 18h30  
(réservation uniquement à la semaine)

\* de 7h30 à 9h30 accueil du matin,  
de 16h30 à 18h30 départ des enfants.

## RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Réservations à faire sur le Portail Famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLepalaisSurVienne/accueil>

Tarifs à consulter sur le :

- Portail Famille
- Site de la Ville :  
[lepalaissurvienna.fr/enfance/structure/accueil-de-loisirs/](http://lepalaissurvienna.fr/enfance/structure/accueil-de-loisirs/)



**Service Enfance**, 20 rue J. Ferry  
[enfance@lepalaissurvienna.fr](mailto:enfance@lepalaissurvienna.fr)  
05 55 04 34 01 / 05 55 04 34 02

**ALSH**, 57 av. Jean Giraudoux  
06 71 52 76 13 / 06 12 26 45 18  
[alsh@lepalaissurvienna.fr](mailto:alsh@lepalaissurvienna.fr)

# LES AIRES DE JEUX

Afin de donner la possibilité aux enfants et aux parents de s'amuser et de se défouler tout en profitant du beau temps, des espaces de jeux ont été construits par la municipalité.

## AIRE DE JEUX DU CHATENET

Au parc du Chatenet, vous trouverez :



1 • un terrain multisports, aussi appelé city stade, qui comprend une surface adéquate pour la pratique du basketball ou du football.



2 • un espace de jeux pour les plus petits avec un toboggan, une balançoire, des surfaces à escalader, une cabane...

## TERRAIN MULTISPORTS ARISTIDE BRIAND

Avenue Aristide Briand, jouxtant l'école, vous trouverez :



3 • un terrain multisports, aussi appelé city stade, qui comprend une surface adéquate pour la pratique du basketball, de jeux de balles en tout genre, du football et de l'athlétisme.



# Espace Culturel Jean Ferrat

L'Espace Culturel de la Ville comprend trois parties : la Médiathèque, l'Espace des Expositions et l'Espace Jeux Vidéo, accessibles à tous gratuitement.

*Pour emprunter des ouvrages à la Médiathèque et utiliser les consoles et ordinateurs de l'Espace Jeux Vidéo, il vous suffit de vous inscrire gratuitement à l'accueil de l'Espace Culturel.*

## MÉDIATHÈQUE

Plus de 37 000 documents disponibles : livres papier, BD, mangas, CD, DVD, livres audio, périodiques, magazines... Il y en a pour tous les goûts et les âges ! Régulièrement des activités et une heure du conte pour les enfants y sont proposées.

[bm@lepalaisurviennne.fr](mailto:bm@lepalaisurviennne.fr)

05 55 37 01 35



## ESPACE DES EXPOSITIONS

Plusieurs expositions sont organisées au cours de l'année. À ces occasions les artistes locaux dévoilent leur travail et vont à la rencontre de leur public.

[animations@lepalaisurviennne.fr](mailto:animations@lepalaisurviennne.fr)

05 55 34 04 26



## L'ESPACE JEUX VIDÉO

Envie de faire une bonne partie de jeu vidéo en famille ou entre amis dans un endroit convivial ?

Dans l'Espace Jeux Vidéo, vous avez à disposition consoles (Playstation 5 et Nintendo Switch) et PC en libre accès avec tout le confort nécessaire !

05 55 37 01 35



\*sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (facture téléphonique ou facture d'électricité de moins de 3 mois) et d'une autorisation parentale pour les personnes mineures.

# COURS DE DANSE, THÉÂTRE ET MUSIQUE

Les cours sont dispensés par des professionnels qui adaptent leurs enseignements au niveau de chacun. Ainsi, débutants comme confirmés peuvent s'épanouir dans leur pratique artistique.

## INSCRIPTION AUX COURS

À faire via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville :

<https://lepalaissurviennne.fr/inscription-musique-danse-et-theatre/>

## TARIFS

Sur le site de la Ville rubrique :  
Culture > Danse/Musique/Théâtre

## RENSEIGNEMENTS

[affairesgenerales@lepalaissurviennne.fr](mailto:affairesgenerales@lepalaissurviennne.fr)  
05 55 04 34 00

## MUSIQUE

Cours de flûte traversière, guitare, piano, violon, percussions/batterie et trompette.

📍 Pavillon Lily Laskine, rue Jules Ferry (entre la mairie et l'école)





# DANSE

**Éveil à la danse : 4-5 ans**

Tourné vers la motricité autour des trois fondamentaux de la danse : l'espace, le temps et l'énergie.

**Cours d'initiation : 6-7 ans**

En continuité de l'éveil à la danse, avec un approfondissement de la structure corporelle et de la qualité du mouvement.

**Danse jazz, 3 groupes :**

**8-9 ans | 10-11 ans | 12 ans et plus**

Danse dynamique empruntant à différents styles. Son identité est issue des cultures africaines et européennes.

📍 Salle Gérard Philipe, 20 rue Jules Ferry



# THÉÂTRE

La municipalité, en partenariat avec la compagnie « Chausse-Trappe », organise des ateliers théâtre pour les enfants de 6 à 16 ans tous les mercredis (hors vacances scolaires)

Pour les débutants, 2 cours d'essai sont proposés.

📍 Salle Simone Signoret, av. M. Bastié



# SPORT



# BASE DE LOISIRS DE LA SABLIÈRE : SERVICE DES SPORTS

Vos enfants ont envie de se dépenser pendant les vacances ? Le service des sports est là pour répondre à leurs attentes avec son programme d'activités à destination des enfants de 8 à 15 ans déployé lors des vacances scolaires.



## LES ACTIVITÉS

Elles se déroulent pendant les vacances scolaires. De nombreuses activités sont proposées en fonction de la saison : tir à l'arc, multisports, futsal, VTT, olympiades, activités nautiques, jeux d'orientation, escape game, athlétisme...

## TARIFS

Sur le site Internet de la Ville rubriques :  
Au quotidien > Utiles > Tarifs municipaux



### Base de Loisirs de la Sablière

2 avenue François Mitterrand  
05 55 35 32 77

[base.nautique@lepalaisurviennne.fr](mailto:base.nautique@lepalaisurviennne.fr)

# BASE DE LOISIRS DE LA SABLIERE : BASE NAUTIQUE

Envie de vous essayer aux sports nautiques ? La Base de Loisirs de la Sablière vous propose du kayak, canoë et paddle. L'idéal pour découvrir les sensations que peuvent vous offrir les sports de glisse et découvrir les paysages locaux !



KAYAK : monoplace assise, avec pagaie double

## FRÉQUENCE DES DESCENTES

Descentes ouvertes de juillet à la fin août sur réservation (contacts en bas de page) :

- tous les samedis de 9 h 30 à 16 h
- en semaine sur demande au préalable.

## PARCOURS POSSIBLES

Saint-Priest-Taurion > Le Palais > Limoges  
Durée moyenne : 2h pour l'intégralité (8 km)

## TARIFS DES DESCENTES ET DES LOCATIONS

Sur le site Internet [lepalaisurviennne.fr](http://lepalaisurviennne.fr),  
rubriques : Au quotidien > Utiles > Tarifs  
municipaux.



CANOË : double places assises, avec pagaie double



PADDLE : planche pour un maintien debout avec une rame

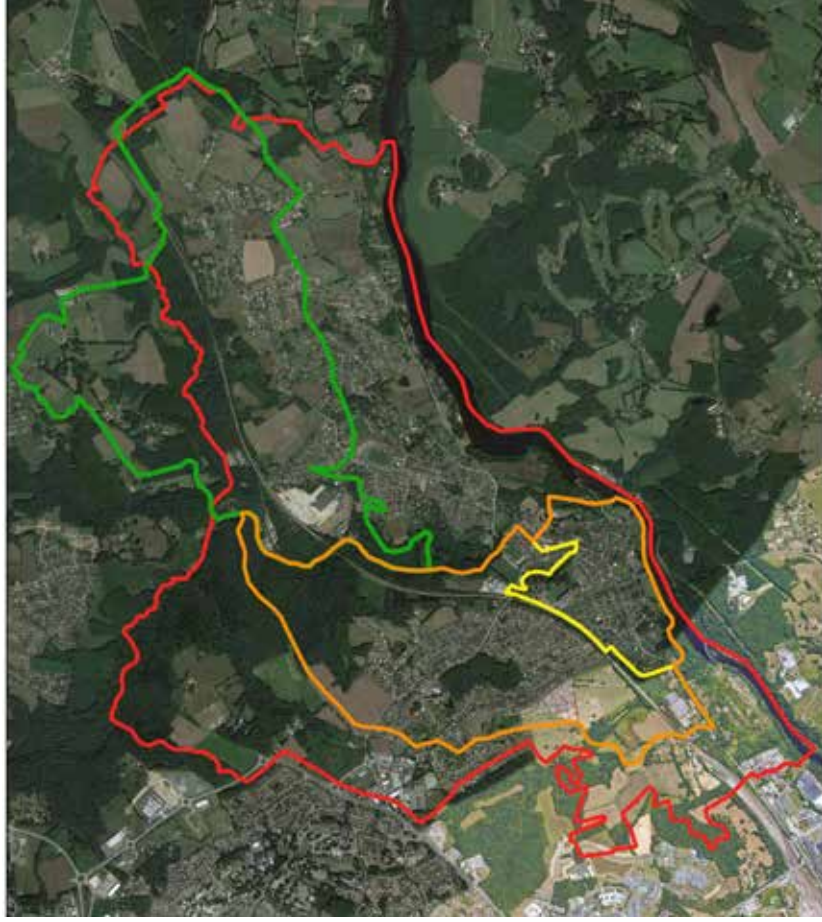



### Base de Loisirs de la Sablière

2 avenue François Mitterrand  
05 55 35 32 77

[base.nautique@lepalaisurviennne.fr](mailto:base.nautique@lepalaisurviennne.fr)

# CIRCUITS PÉDESTRES ET VTT




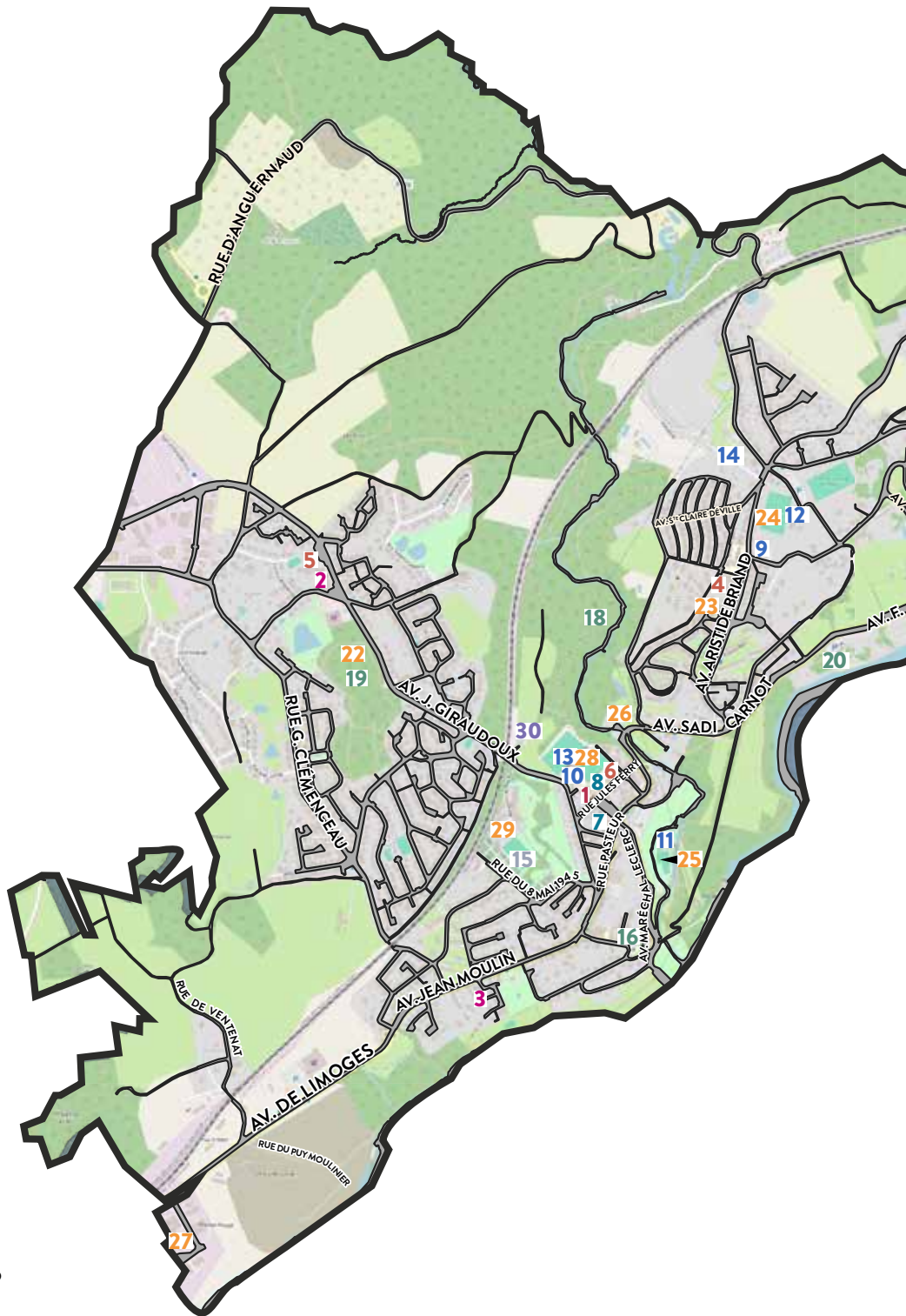
 Limite communale

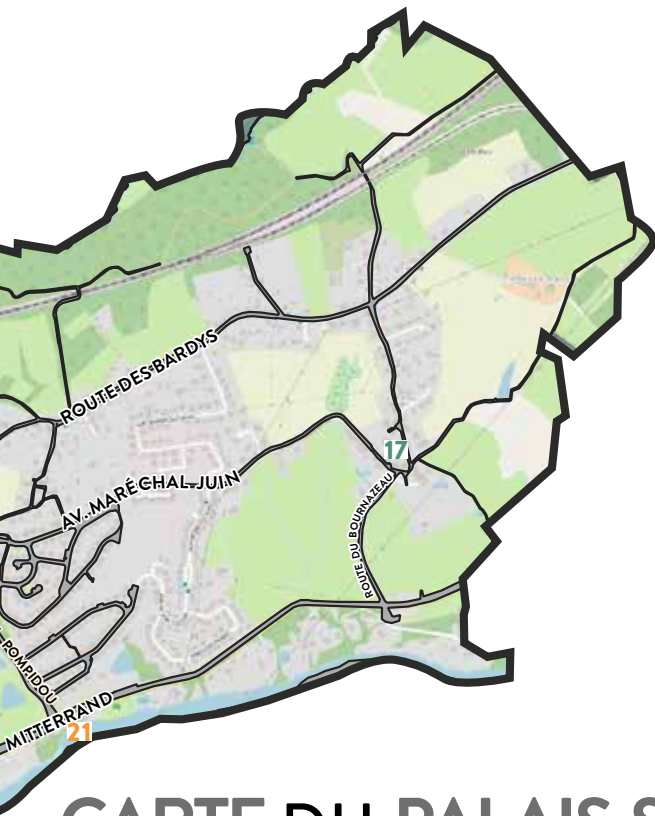
 **Boucle « la Bournazeaude » (11 km)**  
idéale pour un circuit nature avec  
peu de passages goudronnés

 **Boucle « la Palaisienne » (9 km)**  
praticable pour un circuit VTT  
ou pour de la course trail

 **Boucle « la petite Palaisienne » (4 km)**  
idéale pour un circuit à pied privilégié-  
giant un revêtement goudronné

 **À noter** : possibilité de faire une  
randonnée en regroupant le  
circuit de la Bournazeaude et de  
la Palaisienne pour un parcours de  
18,7 km





# CARTE DU PALAIS-SUR-VIENNE

**1 MAIRIE**, 20 rue Jules Ferry

## SERVICES À L'ENFANCE

- 2** ALSH (Accueil de Loisirs), 57 av. Jean Giraudoux
- 3** Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres

## GROUPES SCOLAIRES

- 4** Écoles Aristide Briand, 29 av. A. Briand
- 5** Écoles Jean Giraudoux, 57-59 av. Jean Giraudoux
- 6** Écoles Jules Ferry, 14 à 18 rue Jules Ferry

## LIEUX CULTURELS

- 7** Espace Culturel Jean Ferrat, Place de la République
- 8** Pavillon Lily Laskine, cours de musique, rue Jules Ferry

## SALLES COMMUNALES

- 9** Salle André Dexet, 9 rue Pierre Mendès France
- 10** Salle Gérard Philipe, 20 rue Jules Ferry, derrière la mairie
- 11** Salle Henri Cochet, avenue Maréchal Leclerc
- 12** Salle Michel Dujardin, lieu-dit Le Gravier
- 13** Salle Pierre de Coubertin, allée du Stade
- 14** Salle Simone Signoret, avenue Maryse Bastié

**15 CIMETIÈRE**, rue du 8 Mai 1945

## LIEUX À VISITER

- 16** L'Église Saint Jean-Baptiste, 1 place de l'Église
- 17** Fontaine du Bournazeau, place Henri Geneste
- 18** Le Grand Viaduc, les bois du Viaduc
- 19** Parc du Chatenet, le bois du Chatenet
- 20** La Sablière, avenue François Mitterrand

## STADES - GYMNASES - LIEUX SPORTIFS

- 21** Base de Loisirs de la Sablière, 2 av. F. Mitterrand
- 22** City Stade du Chatenet, le bois du Chatenet
- 23** City Stade Aristide Briand, 29 av. A. Briand
- 24** Complexe sportif Damien Chouly, av. A. Briand
- 25** Cours de tennis, avenue Maréchal Leclerc
- 26** Gymnase Marchessoux + Dojo, 1 av. Sadi Carnot
- 27** Gymnase Maison Rouge, 14 allée Maison Rouge
- 28** Stades Claveyrollas et Jules Ferry, allée du Stade
- 29** Stade du Parc, impasse Puy Martin
- 30** EHPAD, 1 chemin du Mas

